



Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°6
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le quatre octobre à vingt heures, les membres composant le Conseil L'an deux mille vingt et un, le sept décembre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire,
Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Madame Elodie ANGELES,
Monsieur Stéphane GIANNETTI, Adjoint au Maire.
Madame Dominique BLAIR, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Sylvie DUFOSSÉ
VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Jean-
Noël GAUTHIER, Conseillers Municipaux.

Date de convocation
2 décembre 2021
Date d'affichage
02 décembre 2021

Pouvoirs :
Madame Laurence BERGHGRACHT pouvoir à Monsieur François LANCERAUX
Monsieur Nicolas FAURE pouvoir à Madame Dominique BLAIR,
Marc-Henri DE BUSSCHERE pouvoir à Sylve DUFOSSÉ VIOLET
Madame Sophie SIEG pouvoir à Monsieur Stéphane GIANNETTI,
Secrétaire de séance : Mme Valérie THIMONNIER

Objet : MODIFICATION DES TARIFS DE RENOUVELLEMENT DE CONCESSION DE CIMETIERE

Vu la délibération n°8 en date du 14 décembre 2020 actualisant les tarifs des concessions dans le cimetière communal,

Vu la procédure de renouvellement de concession entreprise auprès des familles résidant sur la commune et extérieures à la commune,

Considérant qu'actuellement les tarifs appliqués aux concessions renouvelées sont les mêmes que ceux appliqués aux concessions nouvelles alors même que ces tarifs devraient être ajustés pour tenir compte du caractère de renouvellement desdites concessions,

Monsieur le maire propose au Conseil d'établir les tarifs suivants pour les concessions à renouveler pour les résidents ainsi que pour les extérieurs :

Durée de la concession à renouveler	Montant du renouvellement
15 ans	200 €
30 ans	400 €
50 ans	500 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 8 décembre 2021
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,
François LANCERAUX

